



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mai 2024
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Quatorzième session

New York, 7-9 août 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale

L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport sur l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale, qu'il a établi conjointement avec le Bureau et l'équipe chargée de la rédaction de documents sur ce sujet convoquée par le Bureau. Le rapport pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité d'experts (<http://ggim.un.org/meetings/ggim-committee/14th-session>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur la manière dont le secteur de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et les États Membres peuvent se préparer au mieux aux mutations rapides de la gestion de l'information géospatiale et de l'environnement dans lequel cette gestion s'inscrit.

Résumé du rapport

À sa treizième session, tenue du 2 au 4 août 2023, le Comité d'experts a adopté la décision 13/104, dans laquelle il a accueilli avec satisfaction l'action menée pour poursuivre l'exploration du futur écosystème de l'information géospatiale et les débats y relatifs afin d'aider les États Membres et les institutions d'information géospatiale nationales dans leur réflexion sur les environnements géospatiaux actuels et futurs, dans lesquels les évolutions technologiques et les applications novatrices joueraient un rôle crucial. Il a noté que les technologies nouvelles et émergentes et la croissance des écosystèmes numériques et des écosystèmes de données plus vastes, dont faisaient partie les données et services géospatiaux, offraient d'autres possibilités de créer et de gérer des informations géospatiales et d'y accéder de manière novatrice, et que les données intégrées géospatialement soutiendraient l'immédiateté du pacte numérique mondial des Nations Unies et, à l'avenir, fourniraient un contexte d'une importance cruciale aux cadres de développement durable au-delà du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

* E/C.20/2024/1.



Le Comité d'experts a décidé que la définition et l'élaboration des futurs écosystèmes géospatiaux constituaient une activité opportune pour lui-même, mais qu'il était nécessaire de délimiter davantage le champ d'application et de parvenir à un plus grand consensus pour définir et formuler dans le cadre de ses compétences ce qu'engloberaient les fondements des futurs écosystèmes de l'information géospatiale et, à cet égard, a suggéré qu'une action en ce sens pourrait être menée et que des travaux détaillés sur la définition de sa compréhension pourraient avoir lieu et évoluer vers des principes généraux, et que les travaux ultérieurs sur le concept devraient souligner que l'information géospatiale était une composante intégrée de divers écosystèmes numériques et que, dans de nombreux cas, elle n'était pas un écosystème en soi. À cet égard, il a soutenu les propositions visant à charger le Bureau, appuyé par une équipe de rédaction, d'élaborer un document de position sur la détermination du champ d'application et une ébauche des éléments et principes fondamentaux du futur écosystème de l'information géospatiale, qu'il examinerait à sa quatorzième session. Il a par ailleurs réaffirmé qu'il fallait réduire la fracture numérique géospatiale croissante entre les pays développés et les pays en développement et faire en sorte que le futur écosystème géospatial donne la priorité aux besoins des pays en développement et des petits États insulaires en développement, notamment continuer de promouvoir les dispositifs généraux systématiques par lesquels les décideurs avaient accès aux données, à la technologie et aux services géospatiaux.

Dans leur rapport, le Secrétariat et le Bureau rendent compte de l'action qu'ils ont menée pour informer le Comité d'experts de l'élaboration du document de position visant à définir le champ d'application et à esquisser les éléments et principes fondamentaux du futur écosystème de l'information géospatiale. Le rapport comporte des informations sur les réunions et débats virtuels organisés pour examiner et prendre en compte les différents aspects de ce futur écosystème. Le Bureau et son équipe de rédaction se sont employés à dégager et à faire leur l'ensemble des politiques, des acteurs, des utilisateurs, des normes et des pratiques qui contribuent au futur écosystème de l'information géospatiale. L'objectif est de tirer parti des possibilités offertes par les dernières tendances, les évolutions technologiques rapides et les innovations touchant l'écosystème numérique au sens large, qui constitue le fondement de l'écosystème de l'information géospatiale.

Dans leur rapport, le Secrétariat et le Bureau présentent les premiers travaux visant à définir le champ d'application et à esquisser les éléments et principes fondamentaux du futur écosystème de l'information géospatiale pour qu'ils soient examinés par le Comité d'experts. Ils soulignent également que ce futur écosystème doit renforcer l'exécution des programmes mondiaux de développement actuels et futurs, donner aux institutions nationales d'information géospatiale un aperçu des dernières tendances technologiques et s'attaquer à la fracture numérique géospatiale croissante.

Le secteur de l'information géospatiale à l'échelle mondiale devrait être bien préparé à s'adapter à l'évolution rapide du paysage de la gestion de l'information géospatiale et de l'environnement dans lequel cette gestion s'inscrit. Le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale fournit une stratégie tournée vers l'avenir et une approche qui favorise un environnement porteur, permettant aux États Membres de développer, d'améliorer et de défendre la production rationnelle et l'utilisation efficace de l'information géospatiale et de coopérer sur cette question. Ce type d'information est essentiel à la formulation de politiques fondées sur des données factuelles, à la prise de décision éclairée et à la promotion de l'innovation. La question est particulièrement d'actualité compte tenu de l'émergence de nouvelles applications géospatiales s'appuyant sur l'apprentissage automatique, l'apprentissage profond et l'intelligence artificielle.